



ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL À LA MOBILITÉ ET À L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

L'allongement de la vie professionnelle incite désormais les agents à ne plus réaliser toute leur carrière au sein d'une même structure, et encore moins dans un même service. La mobilité au cours de la carrière peut parfois être nécessaire afin de ne pas tomber dans la routine et la lassitude.

Le désir de mobilité d'un agent, lorsqu'il n'est pas pris en compte par sa collectivité, peut rapidement évoluer vers une démotivation. **La situation professionnelle peut alors devenir compliquée et délicate à gérer tant pour l'agent que pour la collectivité, que ce soit d'un point de vue humain ou financier.**

Avant que vos agents et votre collectivité ne soient confrontés à ces situations difficiles, le Centre de Gestion de Loire-Atlantique peut vous accompagner et aider vos agents à impulser un nouvel élan à leur carrière en leur donnant les clés de la mobilité.



*Partenaire
des collectivités locales*

POUR QUI ?

- > tous les agents, titulaires ou non titulaires, qui veulent ou doivent réfléchir à une évolution professionnelle et être aidés pour la construire
- > les agents ayant la volonté d'évoluer dans leur carrière via une mobilité interne ou externe mais ne possédant pas les clés ou les outils nécessaires pour mener à bien leur projet.
- > les agents qui doivent réfléchir à une évolution professionnelle et définir des pistes de reclassement pour raisons médicales (y compris les non titulaires)
- > les personnes en situation professionnelle difficile
- > les agents dont les compétences ne sont plus adaptées à leur poste suite à une réorganisation de service

Une démarche et un engagement tripartites entre :

- > la collectivité, qui soutient la démarche en favorisant la mise en place de l'accompagnement
- > l'agent, qui s'engage dans une démarche active de mobilité
- > le Centre de Gestion de Loire-Atlantique, qui s'engage à donner tous les outils et conseils nécessaires et utiles à la bonne mise en œuvre du projet

POUR QUOI ?

Pour la collectivité	Pour l'agent
<ul style="list-style-type: none">> Prendre en compte et clarifier les besoins et les attentes des agents> Résoudre des situations professionnelles difficiles lorsque la réponse ou la gestion en interne semble difficile voire impossible> Disposer d'un outil supplémentaire dans le cadre de la GPEEC> Activer le levier de la mobilité pour favoriser une dynamique des équipes	<ul style="list-style-type: none">> Bénéficier d'un accompagnement personnalisé avec un plan d'action et des outils individualisés> Mettre en œuvre, dans une seule et même démarche, un processus de mobilité complet, de l'analyse des compétences jusqu'à la préparation aux entretiens de recrutement> Construire un projet professionnel réaliste au regard de ses compétences et de la réalité du marché de l'emploi> Actualiser ses outils de recherche d'emploi

COMMENT ?

Le premier et le dernier rendez-vous ont lieu au sein de la collectivité, en présence des trois parties (le représentant de la collectivité, l'agent et le conseiller du Centre de Gestion). Les autres rendez-vous se déroulent au Centre de Gestion, entre l'agent et le conseiller.

LE DÉROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

1^{er} Rendez vous : entretien diagnostic

Présentation de l'accompagnement et information sur les moyens mis en œuvre par le Centre de gestion
Focus sur la situation actuelle de l'agent au sein de la collectivité
Aspects statutaires, administratifs, financiers
Analyse des motivations de l'agent et de la collectivité
Information de l'agent et de la collectivité sur leurs engagements



2^e Rendez vous : analyse de la situation actuelle et du parcours professionnel

Examen de l'actuelle fiche de poste et de la situation de l'agent
Analyse du parcours professionnel avec l'agent
Examen des compétences acquises



3^e Rendez vous : définition du projet et leviers pour sa mise en oeuvre

Définition d'un projet professionnel
Vérification de la compatibilité du profil avec le type de poste recherché
Identification des compétences à développer
Informations statutaires (changement de filière, formations, concours, VAE...)
Méthodes de recherche d'emploi



4^e Rendez vous : réalisation ou mise à jour des outils de recherche

Rédaction de la lettre de motivation
Réalisation ou mise à jour du CV



5^e Rendez vous : préparation à l'entretien de recrutement



6^e Rendez-vous bilan

En dehors de ces entretiens, le service Mobilités et Dynamiques professionnelles reste en contact avec les collectivités et les agents par mail ou téléphone pour les conseiller ou les renseigner s'ils le souhaitent y compris pour assurer, à l'issue du bilan, un suivi de la démarche engagée.

QUAND ?

L'agent ne peut pas décider de mettre en place lui-même cet accompagnement ; il appartient à la collectivité de contacter le service pour lancer l'accompagnement et fixer le premier rendez-vous tripartite.

1 Un agent vous sollicite en vous faisant part de son souhait de mobilité et d'un besoin de conseil et d'accompagnement dans cette démarche



2 Vous détectez un mal-être chez un agent, un reclassement est indispensable... Vous pensez que la mobilité est la solution mais votre agent ne l'a pas évoquée de lui-même



Vous pouvez proposer à votre agent un accompagnement par le service Mobilités et Dynamiques professionnelles du Centre de gestion.

Après accord de votre agent, vous pouvez nous contacter.

COMBIEN ?

Le premier rendez-vous avec la collectivité et l'agent est gratuit.

La suite de l'accompagnement est calculée sur la base de 5 rendez-vous de 2 heures environ, d'un temps de préparation des entretiens pour le conseiller et de rédaction du bilan écrit.

	Mobilité volontaire	RQTH ou reclassement pour raisons médicales (après avis des instances médicales)
Collectivités affiliées	1200 € par agent	Gratuit
Collectivités non affiliées	1500 € par agent	1500 € par agent

Mobilités et Dynamiques professionnelles



Sophie GUILLEMOT
Responsable de service



Nadège COÏANIZ
Conseillère en évolution professionnelle

02 40 20 00 71
(standard)
mobilites@cdg44.fr

Janvier 2021